

SERVICE DES EAUX



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DE L'HÉRAULT

**SCHÉMAS DIRECTEURS
COMMUNAUTAIRES**

**PROGRAMME PRÉVISIONNEL
D'INVESTISSEMENT**

2022-2026

© V. Bedos - CCVH

www.cc-vallee-herault.fr

EAU POTABLE

ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Appel à projet de l'Agence de l'eau :

Par anticipation à la prise des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes Vallée de l'Hérault a répondu à l'appel à projet de l'Agence de l'eau en 2017 sur l'accompagnement au transfert et à l'élaboration des Schémas Directeurs Communautaires.

Lauréate, la communauté de communes Vallée de l'Hérault a fait appel à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage au travers un bureau d'études Entech, pour établir le cahier des charges et conduire la mission de réalisation de ces documents de planification.

La réalisation a été confiée en mars 2019 au groupement des bureaux d'études Otéis et Suez Consulting.

Ces Schémas Directeurs ont été établis en 4 étapes :

- ♦ Etape 1, dresser un état des lieux du patrimoine de la collectivité et du service rendu (diagnostic),
- ♦ Etape 2, dresser un bilan besoin/ressource,
- ♦ Etape 3, étudier les ressources potentielles,
- ♦ Etape 4, élaborer un programme de travaux sur le court, moyen et long terme, adapté aux besoins et moyens de la collectivité :

A court à terme de 2022 à 2026

A moyen terme de 2027 à 2036

A long terme de 2037 à 2046

Enfin, ils ont été présentés et délibérés le 9 décembre 2021 en conseil communautaire, pour une application dès 2022.



Renouvellement de réseaux @S Racanière CCVH



Chantier nouvelle station dépuraton à Vendémian 2019 @V Bedos Occidrone-CCVH

Résultats en eau potable :

En résumé, l'état des lieux sur la partie eau potable met en avant les points sensibles suivants :

- ♦ La vallée de l'Hérault connaît une forte évolution de la population. A l'horizon 2030 l'estimation se chiffre à 49 091 habitants et en 2050 à 64 865 habitants.
- ♦ La campagne de mesure a mis en évidence 6 secteurs particulièrement fuyards.
- ♦ 80 fuites ont été localisées et réparées, avec un gain d'eau estimé à 1 800 m³/j.
- ♦ Des points faibles ont été identifiés au niveau des ouvrages : certains captages ne sont pas déclarés et n'ont pas de Déclaration d'Utilité Publique, d'autres ne sont plus adaptés, ou encore ont une insuffisance de stockage en terme de réservoir/château d'eau.
- ♦ Des points faibles ont été identifiés au niveau des réseaux : des km de canalisations ont plus de 60 ans d'âge ou d'âge inconnu. D'autres km présentent un risque sanitaire potentiel (relargage de CVM ou de HAP dans l'eau), certains branchements en plomb sont à remplacer et une trentaine de branchements non équipés de compteurs. Certains réseaux identifiés sont à renouveler en priorité dans la programmation des travaux, c'est-à-dire dès la phase 1 (à court terme).



Les bureaux d'études ont également mesurés les besoins en eau des populations futures, à partir des perspectives d'évolutions des PLU et du SCOT. Ces besoins sont pris en compte dans les différentes phases de programmation des travaux :

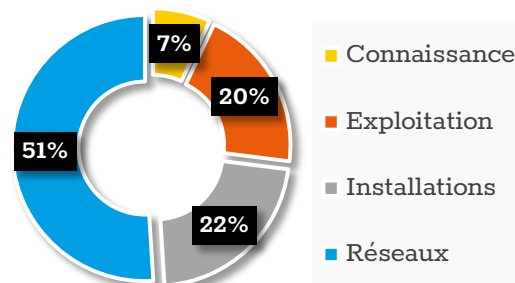
Besoins à l'horizon 2030 : jour moyen 8 252 m³/j, jour de pointe 13 034 m³/j

Besoins à l'horizon 2050 : jour moyen 10 694 m³/j, jour de pointe 16 854 m³/j.

Au vu des chiffres, il est nécessaire d'augmenter les ressources en eau (en nombre et en volumes), afin d'assurer une satisfaction des besoins sur les ressources déficitaires, avec les ressources actuelles qui le peuvent.

Programme prévisionnel d'investissement en eau potable :

Pour la mise en œuvre des préconisations du Schéma Directeur communautaire, 51 % de l'investissement concerne les **réseaux**, 22 % pour les **installations**, 20 % **l'exploitation** soit la mise à niveau du patrimoine pour une exploitation optimale et 7 % pour la **recherche en eau** et la régularisation administrative des sites de production.



Répartition par type	2022	2023	2024	2025	2026	Total général
Aménagement des réseaux	-	632 500 €	392 500 €	73 100 €	667 200 €	1 765 300 €
Etudes prospective	100 000 €	500 000 €	100 000 €	150 000 €	-	850 000 €
Gestion patrimoniale	1 490 320 €	1 167 349 €	1 323 441 €	1 122 707 €	734 274 €	5 838 091 €
Interconnexion	1 390 000 €	-	-	-	-	1 390 000 €
Nouveaux ouvrages	-	173 000 €	384 000 €	1 713 000 €	-	2 270 000 €
Performance des réseaux	41 700 €	85 000 €	-	-	-	126 700 €
Qualité	31 000 €	59 500 €	536 950 €	189 800 €	108 243 €	1 899 683 €
Règlementaire	-	65 000 €	240 000 €	90 000 €	-	395 000 €
Réhabilitations des ouvrages	701 740 €	475 270 €	330 280 €	808 175 €	285 000 €	2 600 465 €
TOTAL	3 754 760 €	3 157 619 €	3 307 171 €	4 146 782 €	2 768 907 €	17 135 240 €

Lexique :

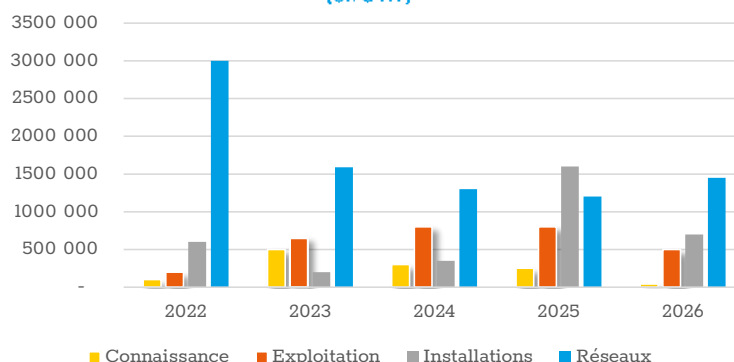
Travaux d'interconnexions : raccordement (canalisation à créer) entre deux réseaux existants. Ex. cas entre Gignac et Aniane en 2019 (sécuriser les apports en eau pour les populations futures).

Nouveaux ouvrages : nouveaux forages, réservoirs et usines de traitement à créer. **Travaux des ouvrages existants** : rénovation et réhabilitation des infrastructures existantes (château d'eau, captage...).

Travaux de performance des réseaux : changement d'équipements, d'appareils et de compteurs d'équipement. **Travaux d'aménagement de réseau** : extension de nouveaux réseaux d'eau potable. **Gestion patrimoniale** : renouvellement des réseaux (changement des canalisations vétustes) qui devrait permettre une augmentation suffisante du rendement.

Etudes prospectives : nécessaires pour la recherche en eau (forages de reconnaissance). **Aspect réglementaire** : mise en conformité des ouvrages, afin de se conformer aux Déclarations d'Utilité Publique. **Qualité** : changement des branchements en plomb...

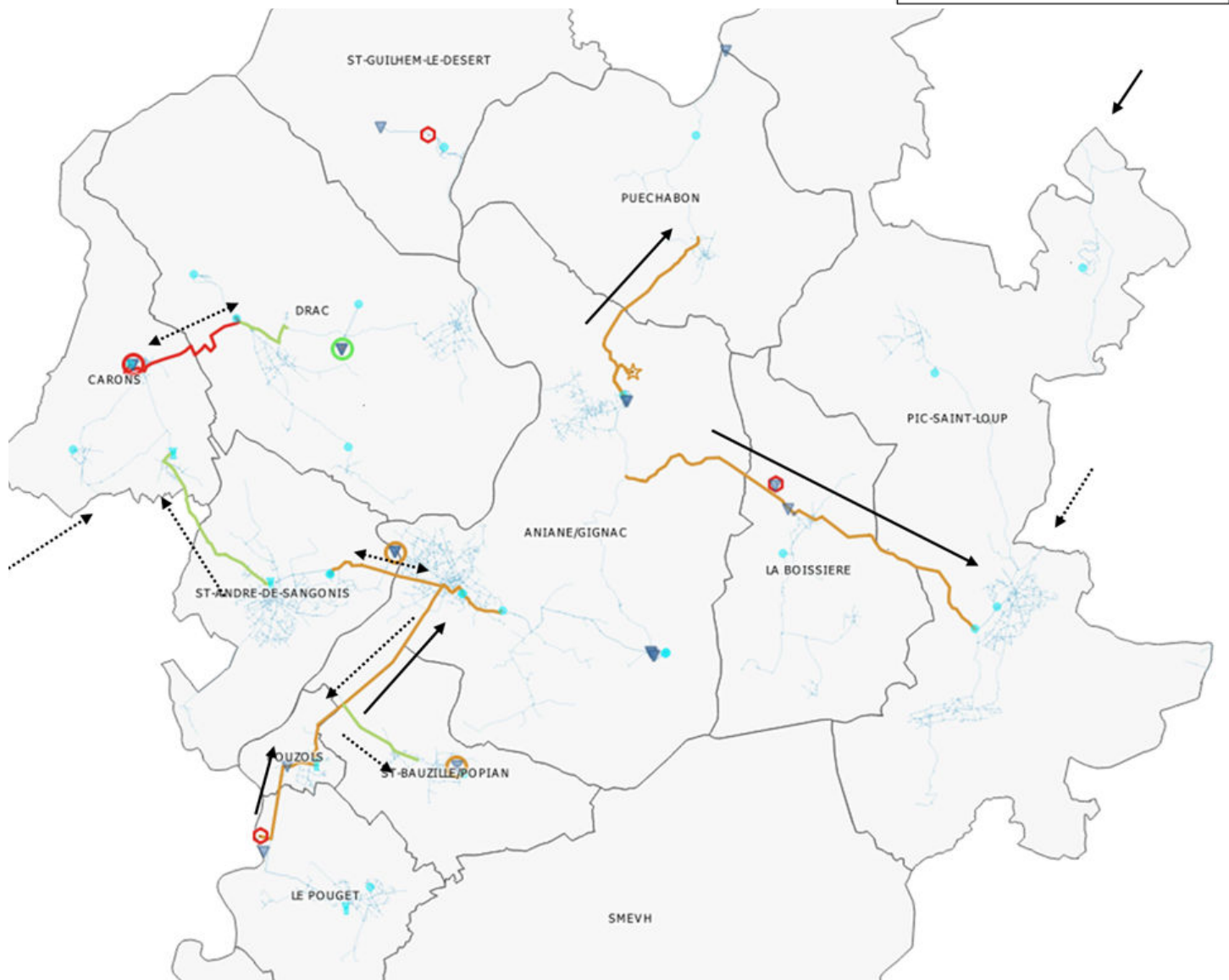
Répartition par type d'opération (en € HT)



Deux scénarios pour la recherche en eau :

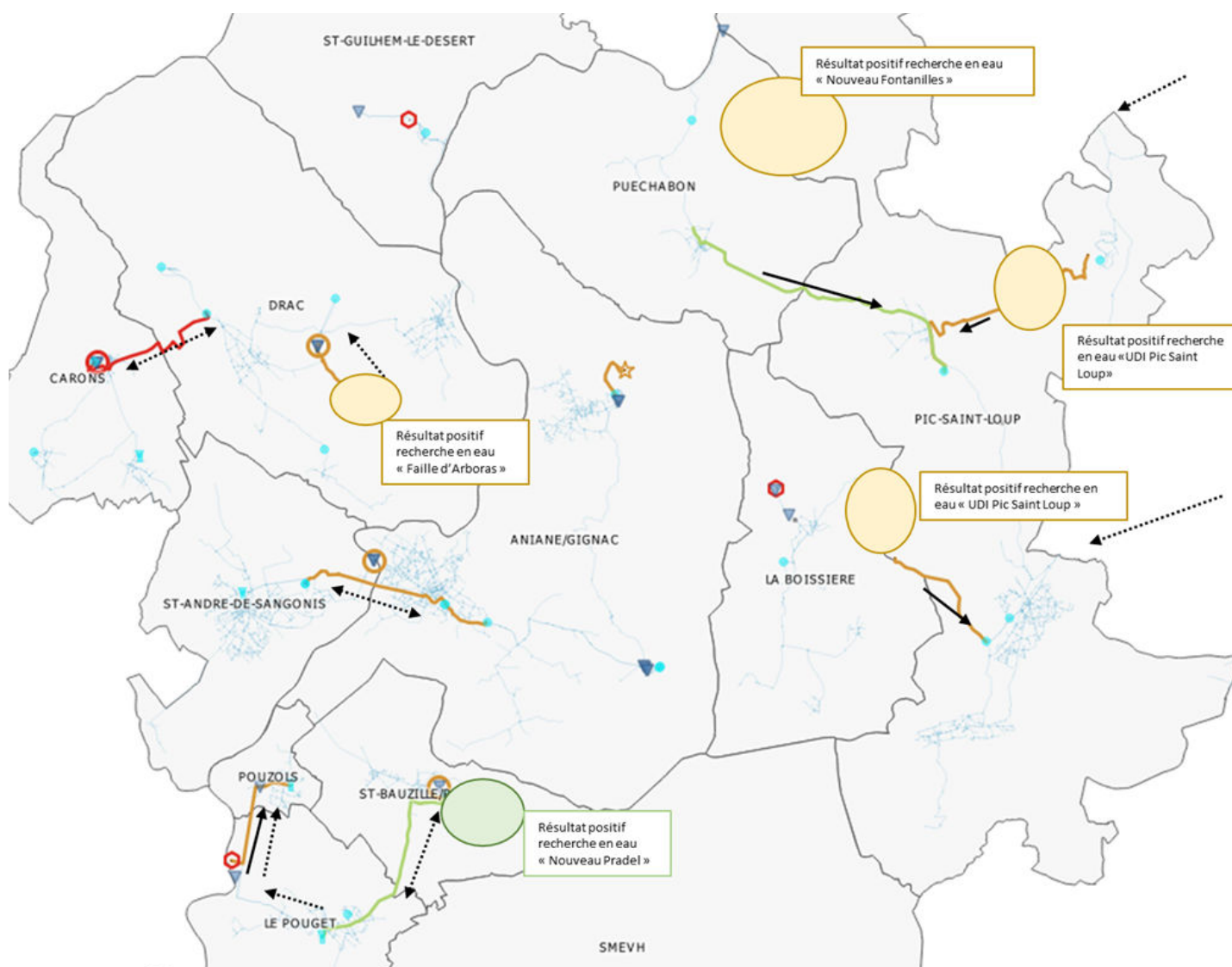
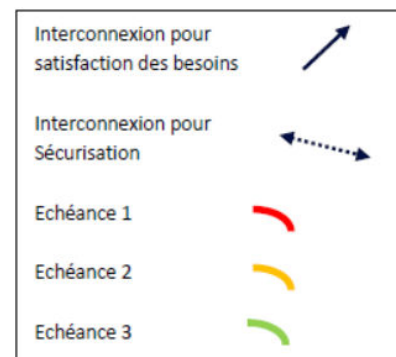
L'objectif est de rendre le territoire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault autonome en eau en 2050.

Scénario 1 : cette carte correspond aux actions à mener si les recherches en eau s'avèrent infructueuses durant la 1ère période. Des interconnexions seront à développer entre réseaux, sur de longues distances.



Scénario 2 : la carte représente les actions à mener si les recherches en eau s'avèrent concluantes. Les interconnexions à développer seront plus localisées géographiquement avec il y aura donc moins de canalisations d'adductions.

Le **scénario définitif** se situe entre ces 2 hypothèses et sera établi durant cette 1ère période 2022-2026, à l'issue des investigations sur la recherche en eau.



Programme prévisionnel de réhabilitation des réseaux d'eau potable :

Lorsque la réhabilitation des réseaux concerne le réseau d'eau potable + le réseau d'assainissement collectif, les rues sont indiquées **en vert** dans le tableau :

2022	2023	2024	2025	2026
Aniane : R des Arnauds, R des Prés de la ville, (Pl de l'Eglise, R du Mazel, R porte St Jean, R porte St Guilhem)*. Arboras : R Moulin à Huile et Puits de la pile. Gignac : Extension vers le SDIS, PEM. Le Pouget : R Rossignol. Montpeyroux : Av du Rosaire. St André-de-Sangonis : Av de Clermont l'Hlt, Av de Lodève, Cours Ravanière, R Ernest Gaubert, R Pierre Mendès France, R Villar. St Jean-de-Fos : R des Ecoles Laïques, R du Labadou.	Aniane : Lot. Camp de Sauve, (Imp et R Cranton, R Aiguillerie Hte, R de la Mairie, R de la Tour, R du Fesc)*. Gignac : Bld Rivelin, R de la Cour, R Eglise des Cordeliers, R F. Mistral, R P. Curie. Montpeyroux : R du Jeu de Ballon, R du Jjubier. Puéchabon : R de Montpellier, Rte d'Aniane. St Guilhem-le-Désert : Av St Benoît d'Aniane, Pl du Portal. St Jean-de-Fos : Ch de la Grave. St Saturnin-de-Lucian et Montpeyroux : interconnexion Drac et Carons. St Guiraud : aménagement de la Place.	Aniane : (R des Naverger, R Jean Ribot, R Neuve, R Porte de Montpellier, R Vieille)*. Gignac : R des Laboureurs, R du Portalet. Le Pouget : A de la Terrasse, R de Rouet. Montpeyroux : R de l'Eglise, R des Lions. Puéchabon : Imp et R de la Clède, R A. Gabriel, R de la Costete, R de Roussel, R du Calvaire, R Roc du Sucre. St Bauzille-de-la-Sylve : Imp Cayronnières basses. St Guilhem-le-Désert : Av Guillaume d'Orange, Pl de la Liberté, R Cor Nostra Dona, R Descente du Portal, R du Bout du Monde, R Font du Portal. St Jean-de-Fos : R de la Coopérative, R de l'Eglise, Rte de	Aniane : (Bld St Jean, Pl des Pénitents, R Aiguillerie, R Aiguillerie basse, R des Lavois, R des Tanneurs)*. Argelliers : Rte de la Boissière. Gignac : R Colonel Delmas, R des Orjols, R St Michel. Le Pouget : Ch de Margelet. Montarnaud : Av du Pradas. Montpeyroux : Imp du Puits. Puéchabon : R des Remparts, R du Fort. St Jean-de-Fos : Av Gaston Brès, R du Caminol, R Tras Mayous, Rte de Lagarnas, Rte de Montpeyroux.	Aniane : R Jean Casteran, Rte du Disque. Montarnaud : R du Château. Montpeyroux : Ch des Bau-tières, R de la Dysse, R de la Meillade. Puéchabon : Ch du Bols, R de la Fontaine. St André-de-Sangonis : R Bonnaric, R de la République, R Pierre Favier Dumoulin. St Jean-de-Fos : R Ancienne Ville. St Saturnin-de-Lucian : Av de la Coopérative.
* Sous réserve d'investigations complémentaires.				



Renouvellement de réseaux ©S Racanière CCVH

12 462

Mètres linéaires à renouveler

Communes	Mètres linéaires de réseaux eau potable à renouveler (ml)
Aniane	3 085
Argelliers	731
Gignac	951
Le Pouget	583
Montarnaud	190
Montpeyroux	1 277
Puechabon	2 108
St André-de-Sangonis	930
St Bauzille-de-la-Sylve	90
St Guilhem-le-Désert	567
St Jean-de-Fos	1 895
St Saturnin-de-Lucian	56

Résultats en assainissement :

Les principales investigations menées par les bureaux d'études sur la partie assainissement ont été les suivantes :

- ◆ Des campagnes de mesure sur les débits et la pluviométrie ont été réalisées,
- ◆ Des mesures des charges polluantes ont été faites en entrée et sortie de station d'épuration et sur le réseau d'assainissement,
- ◆ Des investigations complémentaires ont été menées comme la sectorisation nocturne des eaux claires parasites (176 km de réseaux inspectés), des tests à la fumée sur les réseaux les plus sensibles aux ECPM* (136 km de réseaux inspectés, 313 anomalies identifiées), inspections télévisuelles des réseaux suite aux sectorisations nocturnes et tests à la fumée (env. 38 km inspectés).

Il en découle donc :

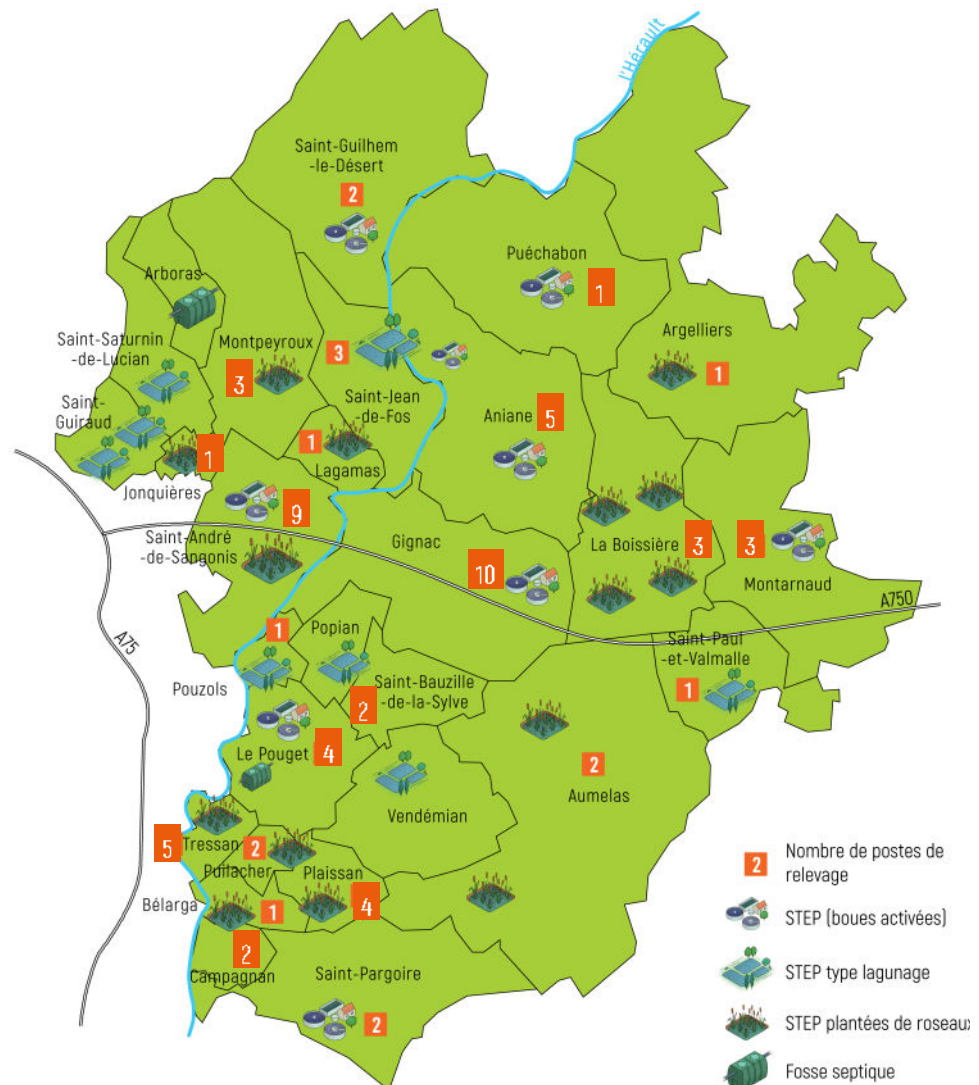
Des réseaux fortement sensibles aux intrusions aux eaux parasites :

Aux intrusions d'ECPM* : Gignac, Lagamas, Montarnaud, Plaissan, Puéchabon, St André-de-Sangonis, St Guiraud et St Jean-de-Fos,

Aux intrusions d'ECPP* : Aniane, Gignac, Jonquières, Montarnaud, Plaissan et St Guilhem-le-Désert.

- ◆ Pour l'assainissement non collectif, le parc d'installation de fosses septiques est disparate : 31 % des filières conformes, 37 % conformes avec réserve, 26 % non conformes et 7% pour lequel le diagnostic est indéterminé.
- ◆ Un bilan sur les capacités des stations d'épuration montrant un renouvellement à prévoir : certaines stations dont le renouvellement/extension a été réalisé durant le Schéma Directeur : Montarnaud, Aumelas-Cabrials, Vendémian et St Pargoire.

A échéance 1 : Aniane, Arboras, La Boissière Mas d'Agrès et Mas d'Alhem, Gignac, Montpeyrroux St Etienne, Puéchabon, St Jean-de-Fos.



A échéance 2 : La Boissière Centre et Mas Belaure, Puilacher, Bélarga-Campagnan, Plaissan, Lagamas, Montarnaud (extension file boue), St André-de-Sangonis.

A échéance 3 : Argelliers, Aumelas, Popian-St Bauzille-de-la-Sylve, St Paul-et-Valmalle, St Guiraud Ouest, Tressan et Montarnaud.

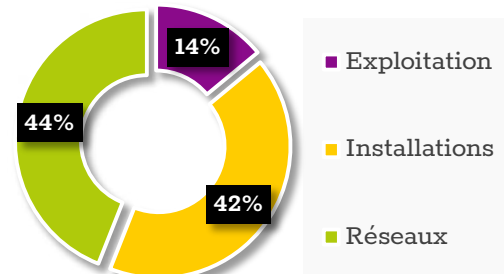
- ◆ Des résultats d'inspections télévisuelles des réseaux montrant une urgence de réseaux à renouveler ou à réhabiliter :

A échéance 1 : 11 700 mètres linéaires

A échéance 2 : 13 700 mètres linéaires.

Programme prévisionnel d'investissement en assainissement collectif :

Pour la mise en œuvre des préconisations du Schéma Directeur communautaire, **44 % de l'investissement concerne les réseaux** (ECP, ECPM, extension, gestion patrimoniale, mise en séparatif), **42 % les installations** (stations d'épurations, ouvrages) et **14 % l'exploitation** (fonctionnement des réseaux, la partie réglementaire, l'entretien des stations



Répartition par type d'opération	2022	2023	2024	2025	2026	Total général
Eaux Claires Parasites Permanentes	1 274 950 €	1 941 100 €	1 137 000 €	1 518 800 €	3 827 880 €	9 699 730 €
Eaux Claires Parasites Météoriques	210 700 €	-	-	-	-	210 700 €
Entretien des Stations	117 600 €	1 090 000 €	-	183 600 €	-	1 391 200 €
Extension de réseaux	-	-	-	-	-	0 €
Fonctionnement de réseaux	135 000 €	87 750 €	-	-	-	222 750 €
Gestion patrimoniale	425 711 €	277 885 €	-	-	-	703 596 €
Mise en séparatif des réseaux	-	-	-	25 000 €	-	25 000 €
Ouvrages (postes de relevage)	216 650 €	26 000 €	-	35 500 €	-	278 150 €
Règlementaire	22 500 €	-	-	-	-	22 500 €
Stations d'épuration (construction)	2 710 000 €	1 045 000 €	3 185 000 €	2 195 000 €	-	9 135 000 €
Total	5 113 111 €	4 467 735 €	4 322 000 €	3 957 900 €	3 827 880 €	21 688 626 €

Lexique :

Travaux de réductions des ECPP : renouvellement de boîtes de branchement, à la réhabilitation des regards. **Travaux de réductions des ECPM :** déconnexion de gouttières, étanchéification des regards.

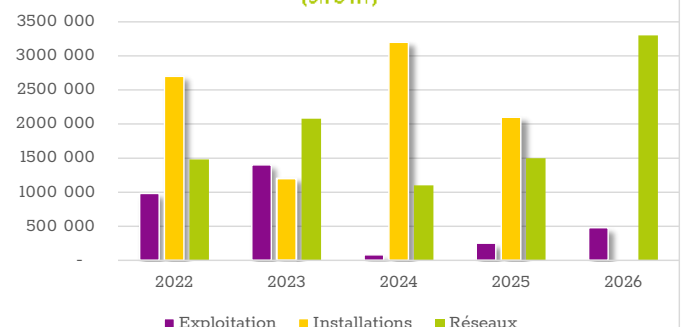
Travaux sur les capacités des stations d'épuration : liés à la vétusté et la taille qui n'est plus adaptée par rapport au nombre d'habitants. **Travaux d'entretien des stations :** réhabilitation. **Travaux sur les ouvrages :** tous changement d'équipements.

Gestion patrimoniale : renouvellement des réseaux. **Fonctionnement des réseaux :** curages préventifs.

Aspect réglementaire : pour équipements d'autosurveillance.

Travaux d'aménagement de réseau : extension de nouveaux réseaux. **Renforcement de réseau :** adapter le diamètre des canalisations. **Mise en séparatif des réseaux :** séparer les réseaux d'eaux pluviales des eaux usées. Sur le territoire, la commune de Gignac est concernée.

Répartition par type d'opération (en € HT)

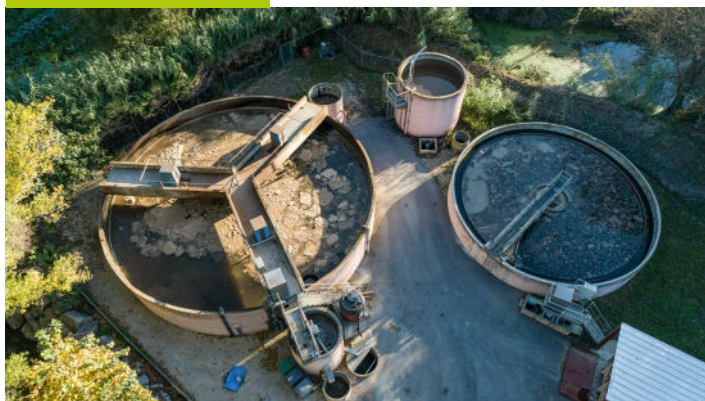




Programme prévisionnel de renouvellement des stations d'épuration :

Station par commune	2022	2023	2024	2025	Total général
Aniane	2 710 000 €				2 710 000 €
Arboras		345 000 €			345 000 €
Gignac			2 185 000 €		2 185 000 €
La Boissière		400 000 €		240 000 €	640 000 €
Montpeyroux		300 000 €			300 000 €
Puechabon			1 000 000 €		1 000 000 €
St Jean de Fos				1 955 000 €	1 955 000 €
Total général	2 710 000 €	1 045 000 €	3 185 000 €	2 195 000 €	9 135 000 €

Avant les Schémas :



Station d'épuration d'Aniane 2020 ©V Bedos Occidrone-CCVH



Station d'épuration Lagunes de St Jean-de-Fos 2020 ©V Bedos Occidrone-CCVH

Durant les Schémas :



Chantier nouvelle station d'épuration à Vendémian 2019 ©V Bedos Occidrone-CCVH



Chantier nouvelle station
d'épuration à St Pargoire 2021
©V Bedos Occidrone-CCVH

Programme prévisionnel de réhabilitation des réseaux d'assainissement :

Lorsque la réhabilitation des réseaux concerne le réseau d'assainissement collectif + le réseau d'eau potable, les rues sont indiquées *en bleu* dans le tableau :

2022	2023	2024	2025	2026																																								
Aniane : Ch du Pezouillet, conduite amont STEP, R des Arnauds, R Dupin, R des Prés de la ville. Arboras : R Moulin à Huile et Puits de la pile. Aumelas : Cabrials. Gignac : PEM. Le Pouget : RD139 Rte de Montpellier. Montarnaud : Av des Pouses, R des Vignes. Montpeyroux : Av du Rosaire. Plaissan : Rte de Bêlarga. Puéchabon : Regard amont STEP. St André-de-Sangonis : Av de Lodève, Cours Ravanière, R des Aigues Vives. St Guiraud : aménagement de la Place. St Jean-de-Fos : R des Ecoles Laïques. St Paul-et-Valmalle : Poste de relevage Estagnol.	Aniane : Lot. Camp de Sauve, R du Théron, Ruisseau des corbières. Gignac : Square de la fontaine. Le Pouget : Rte communale amont STEP. Montarnaud : Av de Montpellier (RD), R des Tourettes, R du Frêne/RD111E1. Montpeyroux : Ch de St Etienne. Plaissan : Imp de la Mairie et Imp des Pins. St André-de-Sangonis : Av de Montpellier. St Guilhem-le-Désert : Av St Benoît d'Aniane (RD4). St Jean-de-Fos : Ch de la Grave. St Pargoire : Av Albert Laurens (RD30).	Montarnaud : Fontaine Mosson. St Bauzille-de-la-Sylve : Imp Cayronnières basses, R de l'Abreuvoir. St Guilhem-le-Désert : Pl de la Liberté, R de la Fontaine du Portal. St Jean-de-Fos : Av de la Coopérative. St Pargoire : R des Lierres, R Porte Neuve.	Montarnaud : Lot Lou Pradas, R de l'Aire. Plaissan : R des Prunus, Place du Jeu de Ballon. St André-de-Sangonis : Fbg Sangonis (RD130), Rte de Lagamas, R de Carabottes, R de Ste Brigitte. St Paul-et-Valmalle : La Saurine et Peyre Gross (domaine privé). Vendémian : Imp de la Syrah.	Aniane : Bld F Guiraud, R Jean Casteran. Aumelas : Centre -Mas Blanc. Bêlarga : Rte de la Croix St Antoine. Campagnan : Pl de la Vieille Eglise, R de l'Eglise, R St Pierre. Jonquières : R du Foyer communal. Le Pouget : Lot St Amans, R des Mourguettes, R des Oliviers. Montarnaud : Av des Pins, R de l'Aire Prolongée. Montpeyroux : R de l'Horloge, R de l'Ancienne Poste, Ch des Bautières, R St Guilhem, Ch des Combettes, Ch des Teulières. Puechabon : Courcourel, R de la Fontaine aval /secteur amont STEP. St André-de-Sangonis : Ch Las Fontanelle, Cours de la Liberté, Ecole R Gaubil, R Bonaric, R des Ecoles, R des Fontaines, R des Muriers, R du Couvent, R J Monnet, R L Aragon, R Pierre Favier Moulin. St Pargoire : R de la Croix Hte, R de la Révolution, R de l'Eglise, R Veuve Durand. St Saturnin-de-Lucian : R de la Combe.																																								
		<table><tr><th>Communes</th><th>Mètres linéaires de réseaux assainissement à renouveler (ml)</th></tr><tr><td>Aniane</td><td>1 886</td></tr><tr><td>Argelliers</td><td>435</td></tr><tr><td>Aumelas</td><td>100</td></tr><tr><td>Campagnan</td><td>50</td></tr><tr><td>Gignac</td><td>1 395</td></tr><tr><td>Jonquières</td><td>221</td></tr><tr><td>Le Pouget</td><td>208</td></tr><tr><td>Montarnaud</td><td>2 280</td></tr><tr><td>Montpeyroux</td><td>1 150</td></tr><tr><td>Plaissan</td><td>741</td></tr><tr><td>Puechabon</td><td>1 245</td></tr><tr><td>St André-de-Sangonis</td><td>3 277</td></tr><tr><td>St Bauzille-de-la-Sylve</td><td>115</td></tr><tr><td>St Guilhem-le-Désert</td><td>580</td></tr><tr><td>St Jean-de-Fos</td><td>1 010</td></tr><tr><td>St Pargoire</td><td>887</td></tr><tr><td>St Paul-et-Valmalle</td><td>761</td></tr><tr><td>St Saturnin-de-Lucian</td><td>250</td></tr><tr><td>Vendémian</td><td>140</td></tr></table>			Communes	Mètres linéaires de réseaux assainissement à renouveler (ml)	Aniane	1 886	Argelliers	435	Aumelas	100	Campagnan	50	Gignac	1 395	Jonquières	221	Le Pouget	208	Montarnaud	2 280	Montpeyroux	1 150	Plaissan	741	Puechabon	1 245	St André-de-Sangonis	3 277	St Bauzille-de-la-Sylve	115	St Guilhem-le-Désert	580	St Jean-de-Fos	1 010	St Pargoire	887	St Paul-et-Valmalle	761	St Saturnin-de-Lucian	250	Vendémian	140
Communes	Mètres linéaires de réseaux assainissement à renouveler (ml)																																											
Aniane	1 886																																											
Argelliers	435																																											
Aumelas	100																																											
Campagnan	50																																											
Gignac	1 395																																											
Jonquières	221																																											
Le Pouget	208																																											
Montarnaud	2 280																																											
Montpeyroux	1 150																																											
Plaissan	741																																											
Puechabon	1 245																																											
St André-de-Sangonis	3 277																																											
St Bauzille-de-la-Sylve	115																																											
St Guilhem-le-Désert	580																																											
St Jean-de-Fos	1 010																																											
St Pargoire	887																																											
St Paul-et-Valmalle	761																																											
St Saturnin-de-Lucian	250																																											
Vendémian	140																																											

16 731

Mètres linéaires à renouveler

16 731

Mètres linéaires à renouveler

